

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00671
Numéro SIREN : 449 207 414
Nom ou dénomination : EURENCO

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2022 sous le numéro de dépôt 14487

Certifié conforme à
l'original
le 28/07/2022
Valérie MAUSSEIN

EURENCO SA

COMPTES SOCIAUX

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2021



SOMMAIRE

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe aux comptes sociaux

EURENCO
Siège Social : 26, allée des Saules 84700 Sorgues

S.A. au capital de 23 212 800 euros
RCS AVIGNON 449 207 414

BILAN

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	1 509	454	1 055
Immobilisations corporelles	141 442	135 717	5 725
Immobilisations financières	49 464	46 510	2 954
<i>Actif Immobilisé</i>	192 415	182 682	9 734
Stocks et en cours de production	26 233	30 680	-4 447
Clients et comptes rattachés	37 168	31 419	5 749
Autres créances et comptes de régularisation	20 914	18 155	2 759
Disponibilités	2 264	1 318	946
<i>Actif circulant</i>	86 579	81 571	5 007
TOTAL ACTIF	278 994	264 253	14 741
PASSIF			
Capital social	23 213	23 213	0
Réserve légale	2 321	2 321	0
Report à nouveau	7 730	17 038	-9 308
Résultat de l'exercice	6 291	-9 910	16 201
Subventions d'investissement	3 916	1 562	2 354
<i>Capitaux propres</i>	43 472	34 224	9 248
<i>Provisions</i>	9 226	10 249	-1 023
Emprunts et dettes financières	59 557	55 317	4 240
Fournisseurs et comptes rattachés	16 719	18 385	-1 666
Autres dettes et comptes de régularisation	150 020	146 078	3 942
<i>Passif circulant</i>	226 296	219 780	6 517
TOTAL PASSIF	278 994	264 253	14 741

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Chiffre d'affaires	101 920	77 715	24 206
Autres produits d'exploitation	2 297	2 757	-460
Total produits d'exploitation	104 217	80 471	23 746
Achats consommés	-63 734	-48 826	-14 908
Charges de personnel	-32 765	-31 000	-1 765
Autres charges d'exploitation	-744	-665	-79
Impôts et taxes	-3 435	-4 676	1 241
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations et aux provisions	-5 758	-6 222	464
Total charges d'exploitation	-106 436	-91 389	-15 047
<i>Résultat d'exploitation</i>	-2 219	-10 918	8 699
Charges et produits financiers	-133	-407	275
<i>Résultat courant</i>	-2 352	-11 325	8 974
Charges et produits exceptionnels	8 265	41	8 224
Participation	0	0	0
<i>Résultat net avant impôts sur les bénéfiques</i>	5 913	-11 284	17 197
Impôts sur les bénéfiques	378	1 374	-996
<i>Résultat net</i>	6 291	-9 910	16 201

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Le bilan au 31 décembre 2021 présente un total de 278 994 K€. Le compte de résultat dégage un résultat net de +6 291 K€.

La période étudiée (dite « exercice ») va du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

I FAITS CARACTERISTIQUES

II REGLES ET METHODES

III EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

I FAITS CARACTERISTIQUES :

Impact de la crise sanitaire liée au coronavirus en 2021 :

Le marché des explosifs a globalement été peu atteint par la crise sanitaire ne connaissant pas de ralentissements significatifs. Eurengo est parvenu à poursuivre son activité manufacturière sans relever d'impacts significatifs liés à la crise sanitaire.

Acquisition des 50% de Manuco auprès de Maxam :

Au 30 juillet 2021, Eurengo a fait l'acquisition des 50% des titres de Manuco qui étaient alors détenus par la société Maxam. Suite à cette opération, Eurengo détient alors 100% des titres de Manuco

Projet Phénix :

Le projet global Phénix avait vocation dès son lancement de sécuriser et moderniser la capacité industrielle de Sorgues et regroupait la réalisation de plusieurs ateliers dont l'Unité de Fabrication d'Hexogène (UFH). En 2021, le seul élément toujours en cours de ce projet de modernisation reste l'UFH. Son financement est assuré au travers du marché Margarita.

Marché Margarita / Business Plan prévisionnel :

En 2017, la DGA a notifié un marché de garantie de capacité de production annuelle en hexogène de type 1. Ce marché combine une livraison et une qualification de moyens de production (UFH) de la part d'Eurengo, une exploitation et un maintien en condition opérationnelle sur une durée de 20 ans.

Ce contrat commercial est essentiel et déterminant dans l'appréciation de la valeur de l'UGT Sorgues Explosifs. Depuis son existence dans le périmètre Eurengo, cette unité génératrice de trésorerie n'a cessé d'enregistrer des pertes opérationnelles et des perspectives financières déficitaires, qui ont conduit à déprécier les actifs existants, au titre de tests d'impairment. La valeur de ces provisions s'élevait à 1,1 M€ début 2021. Le nouveau Business Plan à 5 ans, intégrant le marché M et un plan d'économies, confirme les hypothèses économiques retenues depuis 2018.

Les hypothèses de valorisation de l'UGT intègrent les aléas et changement de design que connaît ce projet. Toutefois, le coût à terminaison du projet reste inchangé, ainsi que l'engagement de la DGA de prendre en charge les surcoûts liés à des contraintes techniques et environnementales identifiées à date et depuis la signature du contrat.

L'entité Sorgues Explosifs a totalement repris les provisions pour dépréciations de ses actifs au 31 décembre 2021.

Investissements :

Le montant global des investissements sur la période s'est élevé à 14,1 M€, dont 6,8 M€ sur le projet Phénix.

Fermeture du site de Massy :

Le site de Massy est définitivement fermé et l'exercice 2021 ne porte plus aucune provision à ce sujet.

Financements :

Emprunt auprès de SNPE :

Eurengo avait vis à vis de la société SNPE, un emprunt d'un montant de 47 M€ au 1^{er} janvier 2021, avec date d'échéance au 15 décembre 2021, qui a été prorogée au 15 décembre 2022.

Compte courant :

Eurengo bénéficie au titre de la convention de trésorerie avec SNPE d'une ligne de crédit à concurrence de 10 M€. Le solde de ce compte courant à fin 2021 est débiteur.

Eurengo octroie au titre de la convention de trésorerie avec VeryOne une ligne de crédit à concurrence de 10 M€. Le solde de ce compte courant à fin 2021 est créditeur.

Eurengo octroie au titre de la convention de trésorerie avec PB Clermont une ligne de crédit à concurrence de 5 M€. Le solde de ce compte courant à fin 2021 est créditeur.

Eurengo octroie au titre de la convention de trésorerie avec Eurengo Bofors une ligne de crédit à concurrence de 10 M€. Le solde de ce compte courant à fin 2021 est débiteur.

Eurengo octroie au titre de la convention de trésorerie avec Manuco une ligne de crédit à concurrence de 10 M€. Le solde de ce compte courant à fin 2021 est débiteur.

Ainsi, le total des comptes courants d'Eurengo montre une position créditrice de 5,1 M€.

Avance remboursable contractée dans le cadre de la convention dite « Article 90 » :

La société avait contracté en 2012 un emprunt de 8,1 M€ dans le cadre de la convention Article 90 afin de concourir au financement des études de réalisation de son Unité de Fabrication d'Hexogène (UFH). La décision de l'IPF de juillet 2020 remettant totalement en question les études préalablement réalisées, la société a introduit un dossier d'insuccès auprès des Ministères des Finances et de la Défense. Le 21 mars 2021, la société a été notifiée de l'insuccès du projet et donc de l'abandon de créance de 8,1 M€. Ce montant est porté au résultat exceptionnel de la société.

Dépréciation des actifs :

Dépréciation des titres Manuco :

L'analyse du Business Plan à 5 ans de la société Manuco a conduit, par une approche des flux de trésorerie actualisés, à conserver la provision pour dépréciation des titres.

Dépréciation d'actifs corporels et d'immobilisations en cours :

La Société a ajusté les dépréciations d'immobilisations corporelles, correspondant à l'écart constaté entre la valeur d'usage de ces actifs, déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, et leur valeur nette comptable. Cette appréciation des valeurs est portée au niveau des 2 Unités Génératrices de Trésorerie de Eurengo SA :

- L'UGT « Sorgues - Explosifs » ne fait l'objet d'aucune dépréciation de ses actifs nets, sa valeur nette comptable étant confirmée par son Business Plan à 5 ans (cf. paragraphe précédent, marché MARGARITA),
- L'UGT « Bergerac - Charges Modulaires » ne fait l'objet d'aucune dépréciation de ses actifs nets au cours de l'exercice, sa valeur nette comptable étant confirmée par son Business Plan à 5 ans.

II REGLES ET METHODES :

A Référentiel comptable :

Les comptes annuels d'Eurengo sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, compte tenu des perspectives attendues sur les investissements récents de la Société, des résultats des actions engagées depuis la création de la Société et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

B Informations relatives aux changements de méthodes et de présentation :

La méthode d'évaluation des engagements de départ à la retraite a été modifiée au 1er janvier 2021 pour faire suite à la position de l'IFRIC et à l'avis de l'ANC du 5 novembre 2021. Les droits sont répartis sur les dernières années de carrière qui ont donné lieu à l'attribution des droits et non plus linéairement sur l'ensemble de la carrière des salariés. L'impact de ce changement de méthode est une diminution de la provision de 602 K€ imputée sur le Report à Nouveau en 2021

C Règles et Méthodes Comptables :

1. *Frais de recherche et développement :*

Les frais de recherche et développement sont maintenus dans les charges de l'exercice, sauf circonstances particulières.

2. *Immobilisations incorporelles :*

Les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire en appliquant les taux suivants :

Frais d'établissement :	100 %
Concessions brevets / droits similaires :	5 à 20 %
Autres immobilisations incorporelles (logiciels) :	25 à 100 %

Les concessions, brevets, licences, marques et fonds commerciaux correspondent à des actifs incorporels acquis, et sont amortis sur leur durée d'utilisation prévisible.

Les logiciels s'amortissent généralement sur une année, prorata temporis, sauf durée d'utilisation prévisible de plusieurs années pour lesquels cette dernière durée est retenue.

Fonds de commerce :

La valeur du fonds de commerce acquis par voie d'apport a été déterminée par référence à la valeur actuelle des cash-flows futurs fondée sur des perspectives de rentabilité prévisionnelle des activités apportées. Sur la base de cette valeur d'usage, le fonds de commerce a été déprécié pour sa totalité depuis le 31 décembre 2006, soit 3 M€, la valeur nette comptable des fonds de commerce est nulle.

3. Immobilisations corporelles :

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. La valeur nette comptable des immobilisations correspond à leurs valeurs brutes diminuées des amortissements.

Les composants d'une immobilisation corporelle sont amortis en fonction de leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués au prorata temporis (à l'exception des frais d'établissement) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Terrains, agencements et installations :	10 %
Constructions :	
▪ Bâtiments	2 à 5 %
▪ Infrastructure	10 %
Installations techniques :	
▪ Matériels et outillages industriels	10 à 30%
Autres immobilisations corporelles :	10 à 20%

A la date de clôture, la valeur nette comptable d'une immobilisation (ou d'un ensemble homogène d'immobilisations) est comparée à sa valeur d'usage déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés générés par l'immobilisation (ou de l'ensemble homogène d'immobilisations). Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Immobilisations financières :

Les participations et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participation sont évalués à la plus faible des deux valeurs entre :

- Leur coût historique ou leur valeur réévaluée selon la réévaluation légale ;
- Leur valeur d'inventaire : celle-ci correspond à leur valeur d'usage pour Eurengo ; elle est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

5. Stocks et en-cours :

Les stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

Les produits fabriqués et les études en cours sont valorisés en coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks ainsi que les frais de recherche et de développement et d'administration générale.

Les dépréciations nécessaires sont constituées pour couvrir les risques d'obsolescence, les problèmes éventuels de qualité ou de dépassement du prix de marché.

6. Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur d'enregistrement comptable nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7. Conversion des dettes et créances en devises :

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux en vigueur à la date de clôture, à l'exception des positions qui seraient couvertes par une couverture de risque de change en vigueur.

Les écarts de conversion en résultat sont inscrits au bilan aux postes « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ».

Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes. (Écarts de conversion actif non compensés par des écarts de conversion passif portant sur la même devise et à des échéances similaires).

8. Provisions pour risques et charges :

Ces provisions sont destinées à couvrir les obligations à l'égard de tiers sans contreparties équivalentes attendues de ces tiers et que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail et des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés sous forme de provisions conformément aux dispositions de l'article 212.1 du règlement du Comité de Réglementation Comptable.

9. Chiffre d'affaires :

Pour les ventes de biens, le chiffre d'affaires est rattaché à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est rattaché à l'exercice d'achèvement des prestations, c'est-à-dire au moment où le service est rendu.

Pour les contrats à long terme, le chiffre d'affaires est dégagé selon la méthode à l'avancement, en fonction de la facturation réalisée à la clôture de chaque exercice.

10. Instruments financiers : couverture des risques de change :

Il n'y a pas de couverture de change active fin 2021.

11. Engagements de retraite et prestations assimilées :

La société constitue des provisions pour indemnités de départ à la retraite calculées en application de la Convention Collective de la Chimie en fonction d'une évaluation actuarielle prospective.

Au 31 décembre 2021, les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,8 % (0,3 % en 2020)
- Taux d'évolution salariale : 2 % (2 % en 2020)
- Tables de mortalité TGH 05 – TGF 05
- Age de départ en retraite cadres à 65 ans et non cadres à 62 ans, et à date pour les personnels plus âgés.

Ces engagements figurent au bilan.

12. Utilisation d'estimations :

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier et notamment :

- la valeur d'usage des immobilisations corporelles et financières.
- la valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées.
- les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats longs terme.

13. Aspects environnementaux :

Compte tenu du principe de continuité de l'exploitation et en l'absence d'obligation légale ou contractuelle contraignante dans un horizon de temps défini, la société n'a pas procédé à une évaluation de coûts environnementaux directement liés à un arrêt de ses activités. En conséquence, aucune inscription comptable de passifs environnementaux latents ou éventuels n'a été pratiquée, ni de correction de valeurs d'actifs.

Par ailleurs, au titre des garanties de passif environnemental consenties par SNPE le 26 décembre 2012, cette dernière prend à sa charge directe les actions de réhabilitation et recours de tiers sur les passifs issus de produits dont elle est le dernier exploitant, et au prorata des données d'exploitation sur les passifs issus de produits dont la Société a continué l'exploitation (cf Engagements hors bilan Note 19).

14. Honoraires des commissaires aux comptes :

Cette information est mentionnée dans les états financiers consolidés du Groupe GIAT.

III EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021 :

Crise en Ukraine :

La société n'a aucun actif ni en Fédération de Russie ni en Ukraine. Aucun contrat commercial de vente ou d'approvisionnement ne la lie à des entités de nationalité soit russe soit ukrainienne. La société n'est donc impactée qu'indirectement par la crise ukrainienne par la hausse des matières premières et de l'énergie.

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les notes annexes sont présentées en milliers d'euros.

A Détail des postes du bilan :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

	31/12/2020	Acquisitions	Virement	Cessions et mises au rebut	31/12/2021
Frais d'établissement	0				0
Concession, brevets, licences	4 380		415		4 795
Fonds de commerce	7 764				7 764
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Autres immobilisations incorporelles	2 413		1 586		3 999
TOTAL	14 557	0	2 001	0	16 558

Note 2 : Immobilisations corporelles :

	31/12/2020	Acquisitions	Virement	Cessions et mises au rebut	31/12/2021
Terrains	24 316				24 316
Constructions	53 372		993	0	54 365
Installations techniques, mat. out.industriels	105 840		6 077	0	111 917
Autres immobilisations corporelles	4 134		131	-261	4 004
Immobilisations en cours	70 249	14 108	-9 202	0	75 156
Avances et acomptes	0			0	0
TOTAL	257 911	14 108	-2 001	-261	269 758

Les principales mises en service sur l'exercice 2021 se montent à 9,2 M€ et portent sur diverses installations de production, de rénovation de bâtiments pour le site de Sorgues.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivants :

	31/12/2020	Dotations	Virement	Cessions et mises au rebut	Reprises	31/12/2021
Frais d'établissement	0					0
Concession, brevets, licences	4 117	410				4 528
Fonds de commerce	7 764					7 764
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles	2 221	747	-211			2 757
Total Incorporels	14 103	1 158	-211	0	0	15 049
Terrains	596	30				626
Constructions	39 402	1 745			-423	40 725
Installations techniques, mat.out.industriels	78 449	5 631	-184		-647	83 248
Autres immobilisations corporelles	3 485	238	16	-261		3 478
Immobilisations en cours	262				-23	239
Avances et acomptes	0					0
Total Corporels	122 195	7 644	-169	-261	-1 093	128 315
Total Amortissements et dépréciations	136 297	8 802	-380	-261	-1 093	143 364

Note 3 : Immobilisations financières :

	Montant brut	Dépréciations	Acquisitions	Cessions	31/12/2021	31/12/2020
Participations	51 013	-4 618	3 000		49 395	46 395
Créances rattachées à des participations	0				0	0
Autres titres immobilisés	0				0	0
Prêts	0				0	0
Autres immobilisations financières	115				115	115
TOTAL	51 128	-4 618	3 000	0	49 510	46 510

Le détail des titres de participation est présenté en note 24.

Les principales variations des Participations et Prêts en 2021 sont :

	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture 01/01/2021	51 128	-4 618	46 510
Fusion Absorption	0		0
Acquisitions			
de participations	3 000		3 000
d'autres immobilisations financières	0		0
Cessions			
de participations			0
d'autres immobilisations financières	0		0
Prêts			
accordés	0		0
reçus	0		0
Dotations	0	0	0
Reprises	0	0	0
Clôture 31/12/2021	54 128	-4 618	49 510

Note 4 : Stocks et en-cours de production :

Le détail des stocks et en-cours de production est le suivant :

	Matières premières et autres appro.	En-cours de production de services	Produits interméd. et finis	Marchandises	2021	2020
Valeur brute au 1er janvier	8 475	6 388	21 405	5	36 274	34 627
Variation	1 247	-2 741	-3 972	1	-5 466	1 647
Valeur brute à la fin de période	9 723	3 647	17 433	6	30 808	36 274
Dépréciation fin de période	-1 950	-1 287	-1 332	-5	-4 575	-5 594
Valeur nette au 31 décembre	7 772	2 359	16 100	1	26 233	30 680

La réduction des stocks est principalement expliquée par la facturation d'études de R&D auprès des clients de la société.

Au cours de l'exercice 2021, des reprises de provision ont été comptabilisées suite à la mise au rebut de produits intermédiaires.

Au total, les provisions à fin de période sont constituées d'un montant de 1,4 M€ pour produits obsolètes et de 3,2 M€ pour produits excédentaires.

Note 5 : Clients et comptes rattachés :

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients et comptes rattachés	37 211	-42	37 168	31 419
TOTAL	37 211	-42	37 168	31 419

Note 6 : Autres créances et comptes de régularisation :

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Avances et acomptes versés sur commande	1 964		1 964	466
Fournisseurs débiteurs	36		36	166
Personnel et organismes sociaux	72		72	72
Etat et collectivités publiques				
impôt sur les bénéfices	0		0	0
taxe sur la valeur ajoutée	8 700		8 700	8 607
autres impôts	1 316		1 316	3 490
divers	0		0	0
Groupe (compte-courant actif y compris intérêts avec SNPE)	7 472		7 472	4 285
Débiteurs divers	1 174		1 174	818
Autres créances	20 734	0	20 734	17 903
Charges constatées d'avance	145		145	237
Ecart de conversion	34		34	14
Comptes de régularisation	180	0	180	251
Total Autres créances et comptes de régularisation	20 914	0	20 914	18 155

Le détail des comptes courants est donné dans la partie I. Faits caractéristiques.

Note 7 : Valeurs mobilières de placement et Trésorerie :

	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	0	0
Disponibilités	2 264	1 318
Valeurs mobilières de placement et trésorerie	2 264	1 318

Les disponibilités sont gérées au travers d'une convention de trésorerie avec la société SNPE.

Note 8 : Capitaux propres :

La variation des capitaux propres de l'exercice est la suivante :

	Capital Social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions d'invest.	Capitaux propres
Au 31 décembre 2020	23 213			2 321	17 038	-9 910	1 562	34 224
Affectation du résultat 2020					-9 910	9 910		0
modification évaluation IFRIC 05 2021					602			0
Réduction de Capital								0
Résultat 2021						6 291		6 291
Acomptes sur dividendes								0
Subventions d'invest. reprises							-81	-81
Subventions d'invest. reçues							2 435	2 435
TOTAL	23 213	0	0	2 321	7 730	6 291	3 916	43 472

Le capital social au 31 décembre 2021 est composé de 9 672 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,40 euros chacune, soit un capital social de 23 212 800 euros.

Note 9 : Provisions pour risques et charges :

	31/12/20	Dotations			Reprises utilisées			Reprises non utilisées	31/12/21
		Exploit.	Financier	Except.	Exploit.	Financier	Except.		
Provisions pour litiges	1 453	212			-326			-66	1 273
Provisions risque de change	0								0
Autres provisions risques	2 074	1 410			-1 328			-64	2 091
Provisions pour risques	3 526	1 623	0	0	-1 654	0	0	-130	3 364
Provision pour Indemnités de Départ en Retraite	5 237	0			-645				4 593
Autres provisions charges	1 486	302			-519				1 269
Provisions pour charges	6 723	302	0	0	-1 164	0	0	0	5 862
Total des Provisions	10 249	1 925	0	0	-2 819	0	0	-130	9 226

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de retraite sont précisées en Règles et méthodes comptables C-11.

L'ensemble des engagements en matière de pensions d'indemnité et de retraite sont comptabilisés y compris les écarts actuariels.

Note 10 : Emprunts et dettes financières :

La ventilation du poste est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Concours bancaires courants	0	0
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	0	0
Autres emprunts	47 000	47 000
Avances conditionnées de l'Etat	0	8 100
Comptes courants de financement	12 557	217
Autres dettes financières diverses	0	0
Emprunts et dettes financières hors établissements de crédit	59 557	55 317
Emprunts et dettes financières	59 557	55 317

Les « Autres emprunts » correspondent à un emprunt auprès de SNPE pour 47 M€. Les autres comptes courants de financement correspondent aux intérêts d'emprunt auprès de SNPE.

L'avance conditionnée de l'Etat de 8,1 M€ a fait l'objet d'un constat d'insuccès (voir Faits caractéristiques de l'exercice).

Note 11 : Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation :

	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs d'exploitation	16 719	18 385
Fournisseurs d'immobilisations	0	0
Avances et acomptes sur commandes en cours	135 666	134 394
Personnel et comptes rattachés	5 358	5 087
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 475	1 367
Impôt sur les sociétés	424	0
Autres impôts et taxes et assimilés	6 836	4 601
Autres dettes	259	585
Autres dettes	150 018	146 034
Produits constatés d'avance	0	44
Ecart de conversion passif	2	0
Autres dettes et comptes de régularisation	150 020	146 078

Au sein des avances et acomptes sur commandes en cours, 103 M€ concernent le projet UFH.

L'augmentation des autres impôts et taxes assimilés concerne des postes de TVA ainsi que l'impôt société.

B Détail des postes du compte de résultat :

Note 12 : Chiffre d'affaires :

Les ventilations du chiffre d'affaires par nature et par zone géographique sont les suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	118	184
Production vendue : biens	65 701	50 625
Production vendue : services	36 101	26 905
TOTAL	101 920	77 715
Chiffres d'affaires France	74 479	59 799
Chiffre d'affaires Exportation	27 441	17 916
dont hors UE	2 956	8 114
TOTAL	101 920	77 715

Note 13 : Autres produits d'exploitation :

	31/12/2021	31/12/2020
Production stockée	0	65
Production immobilisée	2 225	2 688
Autre production de l'exercice	0	0
Subventions d'exploitation	66	0
Autres produits	5	4
TOTAL	2 297	2 757

Note 14 : Achats consommés :

	31/12/2021	31/12/2020
Achats de marchandises	-2	-88
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-15 594	-8 521
Variation de stocks (mat.premières, approvisionnements et marchandises)	-681	1 642
Autres achats et charges externes	-47 457	-41 858
TOTAL	-63 734	-48 826

Note 15 : Charges de personnel :

	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	-22 467	-20 824
Charges sociales	-9 618	-9 109
Charges liées aux litiges sociaux, préretraites...	-680	-1 067
Intéressements	0	0
TOTAL	-32 765	-31 000

Effectif inscrit moyen

	31/12/2021	31/12/2020
Ingénieurs et cadres	126	119
Agents de maîtrise	186	180
Employés	19	17
Ouvriers	167	157
TOTAL	498	473

Note 16 : Dotations et reprises sur amortissements et provisions d'exploitation :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements des immobilisations	-8 422	-7 975
Dotations aux provisions		
sur immobilisations	0	0
sur actifs circulants	-131	-1 564
pour risques et charges	-1 925	-3 474
Total dotations aux amortissements et provisions	-10 478	-13 013
Reprises sur amortissements des immobilisations		
Reprises de provisions sur immobilisations	1 093	3 226
Reprises de provisions sur actifs circulants	1 150	138
Reprises de provisions pour risques et charges	2 407	3 404
Transferts de charges d'exploitation	69	23
Total reprises aux amortissements et provisions	4 719	6 790
Total dotations nettes sur amortissements et provisions et transferts de charges	-5 758	-6 222

Principales dotations aux provisions sur actifs circulants :

Au titres des dépréciations des stocks 0,13 M€ ont été dotés.

Principales dotations aux provisions pour risques et charges :

Les principales dotations concernent des provisions sur des contrats clients spécifiques, au titre de pertes à terminaison pour 0,53 M€, des litiges salariés pour 0,5 M€ ainsi que des pénalités de retard pour 0,79 M€.

Reprises de provisions sur immobilisations :

Les reprises portent sur le périmètre Explosifs principalement.

Principales reprises aux provisions pour risques et charges :

Les reprises de provisions comprennent un montant de 0,4 M€ au titre de litiges salariés, 0,1 M€ au titre de la garantie clients, 1,3 M€ au titre de réalisation de pertes à terminaison et 0,5 M€ au titre des engagements IFC, médailles du travail et amiante.

Note 17 : Charges et produits financiers :

La ventilation des charges et produits financiers est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits financiers de participations	0	0	0
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	14	8	6
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0	0
Différences positives de change	87	54	33
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	101	62	39
Dotations aux provisions pour risques financiers	0	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participation	0	0	0
Intérêts et charges assimilés	-222	-434	212
Différences négatives de change	-12	-36	24
Autres charges financières	0	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0
Total des charges financières	-233	-469	236
RESULTAT FINANCIER	-133	-407	275

Note 18 : Charges et produits exceptionnels et impôt sur les bénéfices :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 195	0	8 195
Produits exceptionnels sur opérations en capital	86	163	-77
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0	0
Total des produits exceptionnels	8 281	163	8 118
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-16	-64	48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0	0
Valeur nette des éléments d'actifs cédés ou rebutés	0	-57	57
Total des charges exceptionnelles	-16	-122	106
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 265	41	8 224
Impôt sur les bénéfices	378	1 374	-996
RESULTAT NET	6 291	-9 910	16 201

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion portent sur l'abandon de créance dans le cadre de la convention de l'article 90 pour 8,1 M€.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital portent sur la quote-part des subventions virées au résultat pour 0,81 M€.

L'impôt sur les bénéfices comprend le Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2021 ainsi que l'Impôt société.

C Eléments annexes :

Note 19 : Engagements hors bilan :

	31/12/2021	31/12/2020
Cautions et garanties	31 906	24 667
Cautions ICPE	7 031	7 031
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés	0	0
Crédit bail	0	0
Total des engagements donnés	38 937	31 699
Cautions et garanties	7 498	7 498
Total des engagements reçus	7 498	7 498

Au sein des engagements donnés, la société Eurenco s'est portée garante de sa filiale MANUCO pour un montant de 1,2 M€ sur des garanties contractées par cette dernière au titre de ses obligations environnementales.

La société Eurengo s'est aussi portée garante auprès de sa filiale VeryOne pour l'indemniser des coûts liés :

- 1) aux Actions de Réhabilitation engagés par VERYONE pour remédier à des Pollutions générées par les Activités anciennement exploitées sur le Site et aux Recours de Tiers dont le fait générateur est antérieur au 1er juillet 2018,
- 2) à la Mise en Conformité réglementaire des traitements des effluents rejetés au regard de la teneur en azote,
- 3) au désamiantage de bâtiments.

Cette garantie a une durée de 8 ans et s'éteindra le 30 juin 2026. Son montant sera de 95% des sous-plafonds ci-dessous :

- **75 000 €** avant application du ticket modérateur de 5% pour le passif environnemental basé sur le rapport « passif environnemental » (article 2.1) et les Recours de Tiers indemnisés (article 2.2),
- **12.000.000 €** avant application du ticket modérateur de 5% pour la Mesure de Mise en Conformité des traitements de rejets azotés (article 2.3),
- **300.000 €** pour le désamiantage des bâtiments qui serait rendu nécessaire en cas de travaux de réfection ou démolition ou par une nouvelle réglementation (article 9).

La société Eurengo s'est également portée garante de restitution d'acomptes versés auprès d'un de ses clients pour un montant de 18,9 M€ pour ses clients Expal Systems et Rheinmetall.

Au sein des engagements reçus, la société SNPE a contre-garanti à la société Atradius les garanties accordées par cette dernière à Eurengo, pour couvrir les obligations environnementales et sécurité des sites, dont l'obtention d'une capacité de trésorerie sur un très court terme en cas d'incident.

Apports de terrains de Bergerac et Sorgues à la société Eurengo en date du 26 décembre 2012 :

La garantie reçue de la part de SNPE est une garantie environnementale qui couvre les sites de Bergerac et de Sorgues pour une durée de 20 ans avec un plafond respectivement de 3,5 M€ et 2 M€. Ces garanties couvrent les coûts de réhabilitation en poursuite d'activité et les coûts de recours de tiers. Elles comportent dans la majorité des cas un ticket modérateur de 5 %.

La garantie du site de Bergerac a été appelée en 2019 pour 1,1 M€, son solde est de 2,4 M€ à fin 2020.

Garanties reçues de SNPE suite à la cession de la société Bergerac NC le 6 janvier 2012 :

Le plafond de cette garantie a été porté par décision du Conseil d'Administration de la société en décembre 2016 à 50 M€ et ses 5 sous-plafonds existants supprimés.

La garantie de vendeur signée comprend des garanties résiduelles au 31 décembre 2020 :

- garanties liées à l'amiante :

Elle couvre les préjudices divers en relation avec l'amiante : les versements d'indemnités qui seraient dues aux salariés concernés par la cessation anticipée d'activité au titre du décret n°2009-1735 du 30 septembre 2009 ou qui seraient les conséquences pécuniaires des litiges intentés par les salariés actuels ou anciens en rapport avec l'amiante.

L'indemnisation de SNPE au titre de ces préjudices est la totalité des coûts payés pour les salariés ex Bergerac NC et 100% de ceux réglés pour les salariés de Manuco.

Cette garantie a une durée de 10 ans jusqu'au 5 janvier 2022.

- garantie au titre de démantèlement :

Cette garantie couvre le démantèlement des installations définitivement arrêtées. Cette garantie a une durée de 15 ans jusqu'au 5 janvier 2027.

Note 20 : Informations fiscales :

Le déficit reportable de 66,9 M€ correspond à la somme des déficits reportables jusqu'au 31/12/2011.

Eurengo SA est intégrée fiscalement à SNPE à compter de 2012. Les déficits constatés à partir de cette date sont définitivement acquis par SNPE et ne peuvent être restitués même en cas de sortie d'intégration.

A compter du 1^{er} janvier 2014, Eurengo SA est intégrée fiscalement dans le groupe Giat Industries.

Créances et dettes d'impôts différés et latents

	Assiette	Montant de l'impôt		
	Valeur du poste	Créances	Dettes	Taux
Décalages certains				
1. PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0	26,50%
2. CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT				
A déduire l'année suivante				
- Différences temporaires	177	47	0	26,50%
- Autres provisions et charges à payer				26,50%
A déduire ultérieurement	0		0	
- Provision pour indemnités de départ à la retraite	4 591	1 217	0	26,50%
- Autres provisions	4 412	1 169	0	26,50%
3. PRODUITS NON TAXABLES TEMPORAIREMENT				
- Autres éléments	0	0	0	26,50%
- Subventions d'investissement	3 916	0	1 038	26,50%
Eléments à imputer				
- Déficit reportables fin 2011	66 864	17 719	0	26,50%
- Autres éléments : dépréciation immobilisations financières	4 618	1 224	0	26,50%
Eléments de taxation éventuelle				
Total	84 577	21 375	1 038	
Créances d'impôts non comptabilisées fin 2020		21 375		
Dettes d'impôts non comptabilisées			1 038	

Note 21 : Etat des échéances des dettes au 31 décembre 2021 :

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance de plus d'un an à cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans	Montant brut charges à payer incluses dans les postes du bilan
Emprunts et dettes financières (hors découverts)					
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- Emprunts et dettes financières divers (hors Groupe)	5	5			5
- Emprunts et dettes financières divers (Groupe)	47 000		47 000		0
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés (dont dettes représentées par des effets de commerce)	16 719	16 719			8 815
Autres dettes et comptes de régularisation (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours et écarts de conversion Passif)					
- Personnel					
Personnel et comptes rattachés	5 358	5 358			3 870
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 475	1 475			1 239
- Etat et autres collectivités publiques					
Impôt sur les sociétés	424	424			424
Taxe sur la valeur ajoutée	5 480	5 480			2 620
Autres impôts, taxes et assimilés	1 357	1 357			1 357
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (dont dettes représentées par des effets de commerce)					
- Autres dettes	259	259			0
- Produits constatés d'avance					
exploitation	0	0			0
financier	0				0
exceptionnel	0				0
Total	78 077	31 077	47 000	0	18 330
Postes relatifs aux dettes garanties					
par des sûretés réelles données, nantissements et hypothèques	Dettes garanties		néant		
	Sûretés		néant		

Note 22 : Etat des échéances des créances au 31 décembre 2021 :

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE				
- Créances rattachées à des participations	0			0
- Prêts	0			0
- Autres immobilisations financières	115	115		0
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés				
- Clients douteux ou litigieux	0			0
- Créances clients (hors douteux) et comptes rattachés (dont effets de commerce)	37 211	37 211		511
Autres créances et comptes de régularisation (hors avances et acomptes versés sur commandes)				
- Personnel				
Personnel et organismes sociaux	72	72		70
- Etat et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfiques	0			0
Taxe sur la valeur ajoutée	8 700	8 700		6 472
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 316	1 316		1 316
Divers	0			0
Report en arrière des déficits	0			0
- Groupe	7 472	7 472		0
- Fournisseurs débiteurs	36	36		36
- Débiteurs divers	1 174	1 174		1 174
Charges constatées d'avance				
exploitation	145	145		0
financier	0			0
exceptionnel	0			0
Total	56 242	56 242	0	9 578

Note 23 : Entreprises liées – Eléments relevant des postes de bilan :

	Montant concernant les entreprises		Montant des créances et des dettes représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes	0		
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes	0		
Immobilisations financières			
Participations *	54 013		
Créances rattachées à des participations	0		
Autres titres immobilisés	0		
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	0		
Avances et acomptes versés sur commandes	0		
Créances d'exploitation			
Créances clients et comptes rattachés	6 653		
Autres créances	7 472		
Créances diverses			
Capital souscrit appelé non versé	0		
Valeurs mobilières de placement	0		
Disponibilités	0		
Charges constatées d'avance	0		
Débiteurs divers	1 439		
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	59 562		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 560		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		
Autres dettes	0		
Dettes fiscales	0		
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	118		
Produits financiers			
Produits des participations	0		
Produits des créances	0		
Intérêts	0		

*dont valeur brute dépréciée de 4 617

Conformément aux dispositions du règlement n°2010-02 homologué par arrêté du 29 décembre 2010, il est précisé que les transactions présentant une importance significative éventuellement conclues avec des parties liées le sont à des conditions normales de marché.

Les transactions effectuées par la société avec des filiales qu'elle détient en totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère ne sont pas visées par ces dispositions.

Note 24 : Tableau des filiales et participations :

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires H.T. au 31/12/2021	Résultat de l'exercice au 31/12/2021	Dividendes encaissés par EURENCO au 31/12/2021
				Brute	Nette					
1 - Filiales (plus de 50 % du capital)										
- PB CLERMONT	5 000 KEUR	3 684 KEUR	100,00%	14 500 KEUR	14 500 KEUR	0 KEUR	0 KEUR	32 819 KEUR	3 199 KEUR	0 KEUR
- EURENCO BOFORS	25 000 KSEK	269 965 KSEK	100,00%	20 895 KEUR	20 895 KEUR	0 KSEK	0 KSEK	642 984 KSEK	53 703 KSEK	0 KSEK
- VeryOne SAS	11 000 KEUR	5 853 KEUR	100,00%	11 000 KEUR	11 000 KEUR	0 KEUR	0 KEUR	81 633 KEUR	4 233 KEUR	0 KEUR
- MANUCO	6 000 KEUR	-2 191 KEUR	100,00%	7 618 KEUR	3 000 KEUR	0 KEUR	10 000 KEUR	24 637 KEUR	-1 621 KEUR	0 KEUR

Note 25 : Consolidation :

La société Giat Industries détient la société Eurenco à 100%.

Giat Industries SA, 83 boulevard Exelmans 75016 Paris, consolide les comptes de la société.

EURENCO

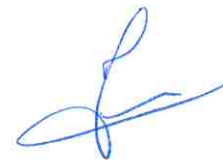
Société Anonyme au capital de 23 212 800 euros
Siège Social : 26 allée des Saules SORGUES 84700
RCS Avignon 449 207 414

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 30 MAI 2022

Certifié conforme
à l'original
le 28/07/2022
Valérie MOUSSEIN



L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, à 11 heures 00, les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social au 83 boulevard Exelmans - 75016 PARIS, en Assemblée générale mixte sur convocation de son Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance, tant en son nom que comme mandataire.

Les actionnaires d'EURENCO, société anonyme au capital de vingt-trois millions deux cent douze mille huit cents euros divisé en neuf millions six cent soixante-douze mille actions de deux euros quarante chacune, dont le siège social est à Sorgues (84700), 26 allée des Saules, se sont réunis, en Assemblée générale mixte sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en séance par tous les actionnaires présents assistant à la réunion.

Monsieur Thierry FRANCOU, Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Bruce IEHL et Monsieur Thierry FRANCOU représentant la Société SNPE, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs, Madame Suzanne KUCHARKOVA MILKO est désignée comme Secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée par le bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 9 672 000 (neuf millions six cent soixante-douze mille) actions.

L'Assemblée réunissant plus d'un quart du capital social est déclarée valablement constituée.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaires aux comptes titulaires de la Société, valablement convoquées, sont absentes et excusées.

Monsieur SIERRA, secrétaire du comité central d'entreprise de la Société, valablement convoqué, est également excusé.

Le Président dépose sur le bureau :

- ✓ un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires, aux Commissaires aux Comptes et au Secrétaire du CSE,
- ✓ la feuille de présence signée par les membres du bureau,

- ✓ l'ordre du jour de l'Assemblée,
- ✓ le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- ✓ le projet de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation sur les sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

A titre ordinaire :

1. Présentation des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021
3. Quitus aux administrateurs et Président-Directeur général
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
5. Cooptation de Mme Suzanne KUCHARKOVA MILKO en qualité d'administrateur, démission de M. Jean-Pierre ASTIER
6. Rémunération des administrateurs

A titre extraordinaire :

7. Modifications statutaires

A titre ordinaire :

8. Pouvoirs pour formalités

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur les comptes dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 6.291.145,94 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'administration, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à un bénéfice net comptable de 6.291.145,94 euros, décide d'affecter ce bénéfice au compte "report à nouveau", lequel sera ainsi porté à un solde créditeur de 14.021.465,05 euros pour des capitaux propres s'élèvent à 37.180393,02 euros.

L'Assemblée générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs et Président-Directeur général)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et au Président-Directeur général pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes, et les conventions conclues le cas échéant et prend acte des conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de Madame Suzanne KUCHAREKOVA en qualité d'administrateur de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation *en qualité d'administrateur de la Société à effet au octobre 2021* de :

- Madame Suzanne KUCHAREKOVA en remplacement de Monsieur Michel LEMOULT et pour le temps restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate la démission de Monsieur Jean-Pierre ASTIER de son mandat d'administrateur de la Société en date du 1^{er} avril 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
(Rémunération des Administrateurs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate qu'aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION
(Modification statutaire : article 3 « Objet Social »)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

Article 3 : Raison d'être et Objet social

3.1. Raison d'être

Eurengo est un acteur clé du secteur de la défense au service de la souveraineté de la France et de l'Europe. Nous concevons, produisons et fournissons des produits et solutions innovants et à forte valeur ajoutée dans les domaines de la pyrotechnie et de la chimie.

3.2. Objet social

La Société a pour objet, en France et en tous autres pays :

- La gestion, par la société, de portefeuilles de titres,*
- La société pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales et réaliser, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet,*
- Elle pourra prendre, sous toutes ses formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises, français ou étrangers, pour son propre compte.*

De plus, la Société a pour objet, en France et en tous autres pays, toutes opérations concernant :

- La conception, le développement, la fabrication, la commercialisation, le traitement et le recyclage de produits pyrotechniques et chimiques à usages militaire et civil ainsi*

que la fourniture de prestations et d'assistance technique liées à ces applications, notamment en matière de sécurité, d'environnement et de dépollution des terrains.

- *La mise en œuvre de techniques chimiques, physiques et dérivées.*
- *L'obtention, l'acquisition, la prise de licence, l'exploitation, la vente, la cession ou la concession de licence de tous titres ou droits de propriété industrielle qui pourraient résulter de ces activités, s'y rattacher ou les compléter.*
- *La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, la gérance, l'exploitation de tous établissements, usines, magasins ou ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.*
- *La participation sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires ou opérations pouvant se rattacher à l'objet social ou de nature à favoriser le développement ou l'extension de la Société,*
- *La fabrication et la commercialisation de produits chimiques,*

Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement audit objet ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A TITRE ORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce d'Avignon.

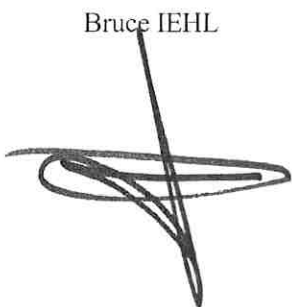
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00 le présent procès-verbal est signé, après lecture, par les membres du bureau.

Les scrutateurs
SNPE représentée par Thierry FRANCOU

Le Président-Directeur général
Thierry FRANCOU

Bruce IEHL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending upwards from the top loop.A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping horizontal stroke with a smaller, curved stroke underneath it.

Le Secrétaire
Suzanne KUCHAREKOVA MILKO

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized representation of the name 'Suzanne Kucharekova Milko'.

EURENCO
Société Anonyme au capital de 23.212.800 euros
Siège Social : 26 allée des Saules – 84700 SORGUES
N° 449 207 414 RCS Avignon

Certifié conforme
à l'original
le 28/07/2022
Valérie ROUSSEAU

**Rapport de Gestion présenté par
le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale
sur les comptes individuels**



Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et à nos statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Vous entendrez également la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprendrons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

* * *

Au cours de l'exercice 2021, l'actionnariat de la société n'a pas été modifié.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la société n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2021.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code précité, non déductible fiscalement.

Puis, conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, vous trouverez en annexe 1 la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En outre, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de la société dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice 2021.

Pour satisfaire aux dispositions de l'Article L.233-13 du Code de Commerce nous vous précisons qu'il n'existe pas d'action d'autocontrôle.

Enfin, en application du dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous devons rendre compte annuellement de l'état de la participation collective des salariés au capital de la société.

1 / 7

Nous vous informons, en conséquence, qu'au dernier jour de l'exercice clos au 31 décembre 2021, les salariés ne détenaient aucun titre entrant dans les catégories énumérées à l'article précité.

- ♦ Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (normes françaises).

- ♦ Modifications intervenues dans le mode de présentation des comptes annuels ou méthodes d'évaluation

La méthode d'évaluation des engagements de départ à la retraite a été modifiée au 1er janvier 2021 pour faire suite à la position de l'IFRIC et à l'avis de l'ANC du 5 novembre 2021. Les droits sont répartis sur les dernières années de carrière qui ont donné lieu à l'attribution des droits et non plus linéairement sur l'ensemble de la carrière des salariés. L'impact de ce changement de méthode est une diminution de la provision de 601.973,00 euros imputée sur le Report à Nouveau en 2021.

- ♦ Arrêté des comptes et affectation du Résultat

Nous vous demandons de vous reporter aux comptes annuels qui ont été tenus à votre disposition pour avoir le détail complet des différents postes du bilan et du compte de résultat, sur lesquels nous nous tenons à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires utiles.

Il vous est demandé d'arrêter les comptes tels qu'ils vous sont présentés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces comptes, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, font ressortir un résultat de +6.291.145,94 euros qu'il vous est proposé d'affecter comme suit :

- Résultat de l'exercice : +6.291.145,94 euros
- Report à nouveau avant affectation : +7.730.319,11 euros

Soit un solde total de : +14.021.465,05 euros

- ♦ Situation et Activité de la société

EURENCO développe, produit et commercialise des explosifs et des objets combustibles. En outre, EURENCO détient, au 31 décembre 2021, les titres des sociétés PB Clermont en Belgique, Eurenco Bofors en Suède, et VeryOne SAS en France. EURENCO détient également depuis le 30 juillet 2021 100% des titres de la société Manuco en France, précédemment détenu à hauteur de 50% seulement.

EURENCO a réalisé sur cet exercice 2021 un chiffre d'affaires de 102 M€, en hausse par rapport aux ventes 2020 (78 M€). Cette hausse s'explique principalement par une facturation

record du site de Sorgues à plus de 50M€ (+8M€ vs. 2020), ainsi qu'une hausse du chiffre d'affaires du site de Bergerac de +12M€.

♦ Résultats

L'entreprise dégage sur l'exercice un résultat net positif de +6,3 M€ (-9,9 M€ en 2020). La formation de ce résultat est la résultante principalement des éléments opérationnels suivants :

- Une marge brute sur affaires positive de +22 M€, soit 28% (19,7% en 2020)
- Une reprise de provision de dépréciation des actifs de Sorgues Explosifs de +1,1 M€
- Des écarts de période annuel de -15,9M€
- Des coûts de Recherche, de Commerce et d'Administration de -9,4 M€

A ceux-ci, s'ajoutent un résultat financier négatif de -0,1 M€, un résultat exceptionnel +8,3 M€, constitué d'un abandon de créance de 8,1M€ en faveur de la Société dans le cadre des avances conditionnées par l'Etat (Article 90) et enfin un produit d'impôt sur les bénéfices de +0,4 M€ pour établir le résultat net de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code du Commerce, le tableau des résultats des cinq dernières années est porté à l'annexe 2.

♦ Situation financière de la société

La trésorerie de la société s'élève à 2,3 M€ au 31/12/2021 (1,3 M€ au 31/12/2020) tandis que les dettes financières, y compris intra-groupe, s'élèvent à 59,6 M€ (55,3 M€ au 31/12/2020).

♦ Activités en matière de Recherche et de Développement

Le total des dépenses de recherche et développement sur contrats et autofinancés représente respectivement 3,5 M€ et 1,7 M€, soit 5,1% du chiffre d'affaires de la société.

♦ Information sur les délais de paiement

Conformément à l'article D. 441-6 du Code du Commerce nous vous présentons le tableau de sur les délais de paiement fournisseurs et clients au 31 décembre 2021.

	Article D. 441 I 1° - Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I 2° - Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	791					474	149					69
Montant total des factures concernées HT K€	5 936	297	125	2	29	392	22 425	9 264	0	35	13	9 242
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	10,2%	0,5%	0,2%	0,0%	0,0%	0,7%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							21,8%	9,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							13					
Montant total des factures exclues HT K€							265					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

Autres informations

L'effectif inscrit de la société est de 498 salariés à la clôture de l'exercice 2021, répartis sur les deux implantations géographiques de Bergerac et Sorgues.

L'entreprise a par ailleurs procédé à 14,1 M€ d'investissements sur la période, hors investissements financiers. Les principales opérations corporelles réalisées concernent les investissements de modernisation du site industriel de Sorgues, dont 6,8 M€ d'équipements et d'études réceptionnés pour le projet UFH.

* Evénements postérieurs à la clôture

Crise en Ukraine. La société n'a aucun actif ni en Fédération de Russie, ni en Ukraine. Aucun contrat commercial de vente ou d'approvisionnement ne la lie à des entités de nationalité soit russe ou ukrainienne. La société n'est donc impactée qu'indirectement par la crise ukrainienne par la hausse des matières premières et de l'énergie.

* Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le chiffre d'affaires attendu sur l'exercice 2022 sera d'environ 118 M€, en augmentation par rapport à celui constaté en 2021, les activités des 2 sites de Sorgues et Bergerac étant prévues à la hausse.

La répartition de ce chiffre d'affaires sur les deux entités de la Société se décomposera de la manière suivante, le solde résultant des activités de services et de refacturation :

- Objets Combustibles :	39 M€
- Explosifs :	55 M€

Le Résultat Opérationnel de la société sur 2022 devrait s'établir aux alentours de -4 M€, sous réserve de la confirmation des hypothèses commerciales, de la tenue des coûts opérationnels et d'investissements et de la mise en œuvre du scénario industriel associé à ce Budget.

* Prise de participations et opérations impactant les immobilisations financières intervenues pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2021, la Société a fait l'acquisition de 50% des titres de Manuco auprès de Maxam Corp. Cette acquisition permet ainsi à la Société de détenir 100% de Manuco et porte la valeur brute des titres en portefeuille à 7,6M€ et une valeur nette de 3M€.

* Activités et résultats des filiales

Les données économiques présentées ci-dessous sont issues des comptes individuels des différentes sociétés détenues majoritairement ou conjointement avec un partenaire.

PB CLERMONT : l'entreprise réalise un chiffre d'affaires total de 32,8 M€ et dégage un résultat net positif de +3,2 M€, dans un contexte de croissance et de confirmation de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

EURENCO BOFORS : la société réalise un chiffre d'affaires total de 643 M SEK et dégage un résultat net positif de 54 M SEK, dans un contexte de croissance de marché et d'un carnet de commande assurant d'ores et déjà une activité à plus de 2 ans. La crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de l'entreprise, le site n'ayant pas connu d'arrêt d'activité.

VERYONE SAS : la société réalise un chiffre d'affaires total de 81,6 M€ et dégage un résultat net de +4,2 M€. La société a bénéficié de la prise de parts de marché significatives sur le marché européen et nord-américain. En parallèle, le développement de sa filiale en Chine a dopé les ventes de la maison mère sur 2021.

MANUCO : depuis 2021 la société est détenue à 100%, son chiffre d'affaires s'élève à 24,6 M€ elle enregistre une perte nette est de -1,6 M€ dans un contexte de ralentissement de l'activité suite à des arrêts de production importants en 2021.

* Gouvernement d'entreprise

Pour satisfaire aux obligations de l'article 225-37 du Code de Commerce, nous portons en annexe le tableau des mandats et fonctions des mandataires sociaux.

Par ailleurs, nous confirmons qu'il n'y a pas eu de conventions conclues entre les mandataires sociaux ou les actionnaires détenant plus de 10 % du capital et une filiale.

* Conventions règlementées des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

Après présentation de ce rapport du Conseil, il vous sera donné lecture des rapports de vos commissaires aux comptes, dont leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. La liste récapitulative des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce a été transmise aux membres du Conseil et aux Commissaires aux comptes.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous espérons que le présent rapport recevra votre agrément et que vous confirmerez cet accord en votant les résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

EURENCO

Société Anonyme au capital de 23.212.800 euros
Siège Social : 26 allée des Saules – 84700 SORGUES
N° 449 207 414 RCS Avignon

Liste des mandats des mandataires sociaux – Exercice 2021

EURENCO

Société Anonyme au capital de 23.212.800 euros
Siège Social : 26 allée des Saules – 84700 SORGUES
N° 449 207 414 RCS Avignon

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**Société EURENCO SA – Exercice 2021**

Données en Euros, sauf autre indication

Nature des indications	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2018	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2021
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	23 212 800	23 212 800	23 212 800	23 212 800	23 212 800
Nombre des actions ordinaires existantes (unités)	9 672 000	9 672 000	9 672 000	9 672 000	9 672 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes (unités)	néant	néant	néant	néant	néant
Nombre maximal d'actions futures à créer (unités) par conversion d'obligations (unités)	néant	néant	néant	néant	néant
par exercice de droits de souscription (unités)	néant	néant	néant	néant	néant
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	141 109 243	116 093 459	103 056 123	77 714 622	101 920 140
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et amortissements et provisions	-358 369	12 919 487	6 150 346	-5 061 704	11 671 747
Impôts sur les bénéfices (-: charge; +: produit)	823 853	559 383	1 133 928	1 374 203	377 714
Participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	-587 000	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 062 953	7 272 294	3 960 309	-9 909 854	6 291 146
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat à distribuer proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires	0	0	0	0	0
III RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,04	-0,04	0,64	-0,52	1,21
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,75	0,75	0,41	-1,02	0,65
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividende net à attribuer à chaque action proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (personnes)	472	478	474	473	498
Ventilation des effectifs par catégorie :					
- ingénieurs et cadres (personnes)	95	109	117	119	126
- agents de maîtrise (personnes)	174	192	179	180	186
- employés (personnes)	12	20	19	17	19
- ouvriers (personnes)	191	157	159	157	167
Montant de la masse salariale de l'exercice	21 591 715	20 771 040	21 457 314	21 614 206	22 842 364
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	9 932 331	9 694 821	9 424 264	9 413 389	10 126 271

EURENCO

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
EURENCO
26 ALLÉE DES SAULES
84700 SORGUES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EURENCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II.B « Informations relatives aux changements de méthodes et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels. Cette note décrit le changement de méthode comptable appliqué par votre Société quant à l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite, tel qu'il résulte de la mise à jour en 2021 par l'Autorité des Normes Comptables de sa recommandation 2013-02 en la matière. Elle décrit également les incidences de ce changement sur les comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations corporelles et financières

Les immobilisations corporelles et financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et le cas échéant dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités exposées aux notes II.C.3 et II.C.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans les notes I « Projet Phénix » et « Marché Margarita / Business Plan prévisionnel » de l'annexe aux comptes annuels, la valorisation de l'UGT concernée repose sur l'hypothèse de prise en charge par la DGA du surcoût de la construction lié à des contraintes techniques identifiées depuis 2018. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Provisions pour risques et charges

La note IV.A.9 de l'annexe détaille les provisions pour risques et charges inscrites au bilan au 31 décembre 2021 ainsi que les mouvements comptabilisés au cours de l'exercice écoulé. Sur la base des informations qui nous ont été transmises à ce jour, nos travaux ont consisté à examiner les procédures mises en œuvre par la société pour évaluer ces provisions, à revoir les hypothèses retenues et la documentation disponible, et à procéder sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Sébastien Lasou



PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.